

DOSSIER DE BAPTEME REPUBLICAIN

Le baptême civil, appelé aussi baptême républicain ou parrainage républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. **Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel.** L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion ne présentent aucune valeur juridique.

Les parents peuvent aussi désigner les parrain(s) et marraine(s) civils tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Source : www.service-public.fr

La cérémonie dure environ 15 minutes et est célébrée par le maire ou un élu le samedi matin 11 h.

L'enfant parrainé doit être mineur.

Les parrains et marraines doivent être âgés d'au moins 15 ans, pour s'engager en toute conscience.

Pièces à fournir :

- la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile des parents
- la photocopie de la pièce d'identité du parrain
- la photocopie de la pièce d'identité de la marraine
- le document ci-joint complété et signé par les parents.

À COMPLETER

DATE DU BAPTEME : / / (À retenir auprès du Service Accueil-Population)

ENFANT :	NOM ET PRENOMS DE L'ENFANT	
	DATE DE NAISSANCE	
	LIEU DE NAISSANCE	

PARENTS :	NOM ET PRENOM DU PERE	
	NOM ET PRENOM DE LA MERE	
	ADRESSE DES PARENTS	
	NUMERO DE TELEPHONE DES PARENTS	

PARRAIN :	NOM ET PRENOMS DU PARRAIN	
	ADRESSE EXACTE DU PARRAIN	

MARRAINE :	NOM ET PRENOMS DE LA MARRAINE	
	ADRESSE EXACTE DE LA MARRAINE	

Signatures des parents :